



Règlement du concours photo « *Envoie ton cliché, raconte ton métier* »

Devenir éleveur organise un concours de photographies gratuit et sans obligation d'achat, du 1er juillet au 23 août 2026 sur le thème :

« **Envoie ton cliché, raconte ton métier** ».

Deux catégories sont possibles : les élevages allaitants et les élevages laitiers.

Ce concours donnera lieu à l'utilisation des photos pour valoriser le travail des jeunes éleveur(se)s notamment sur des documents de communication et lors d'événements dédiés à l'élevage.

Ce jeu-concours est ouvert à tous. Les participants diffuseront sur leur profil Facebook ou Instagram leur photo accompagnée d'un texte expliquant pourquoi ils ont choisi cette dernière pour illustrer le thème : « *Envoie ton cliché, raconte ton métier* ».

Le participant reconnaît que sa contribution au présent jeu vaut acceptation intégrale du règlement sans aucune réserve.

Thème

Il s'agira d'illustrer au travers de la photo, le métier de jeune éleveur(se) ainsi que la place des animaux d'élevage dans ce métier : seuls les ovins, caprins, bovins et équins sont concernés par ce concours photos. Il est possible de concourir pour la catégorie allaitants et/ou laitiers

Conditions de participation

Les participants publieront une (ou deux) photographie(s) accompagnée(s) d'un texte de quelques lignes (maximum 200 mots), sur leur profil Facebook ou Instagram :

1. expliquant le type d'élevage et en quoi cette photo raconte leur métier
2. identifiant le compte [@devenireleveur](#)
3. utilisant le [#PhotoDevenirEleveur](#)

En partageant une photographie, dont il est l'auteur et représentant le thème de « *Envoie ton cliché, raconte ton métier* », le participant entre automatiquement dans le concours et s'engage **à céder à Devenir Eleveur leurs droits sur les photos envoyées, dans le cadre de la promotion du concours et document de communication en lien avec le métier d'éleveur.**

A noter que l'utilisation des photos sera faite **exclusivement par Devenir Eleveur**, sur des **supports en lien avec l'univers de l'élevage et en mentionnant le nom de l'auteur.**

La photo pourra mettre en scène le participant ou l'un de ses proches, dans ce cas, il conviendra que soit fournie l'autorisation de droit à l'image (d'utilisation et de diffusion) correspondante.

La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution des éventuelles gratifications.

Modalités de participation

Le concours se déroule ainsi :

Phase de « dépôt » des photographies du 1^{er} juillet 2026 et jusqu'au 23 août inclus.

Pour concourir :

- Le participant publie sa photo sur son propre profil (Facebook ou Instagram), taggue [@DevenirEleveur](#), utilise le [#PhotoDevenirEleveur](#) et mentionne son type d'élevage
- Être jeune installé ou en cours d'installation ou salarié(e) en élevage

- 2 photographies par participant sont acceptées.
- Tout participant adressant à Devenir Eleveur plus de 2 photographies se verra automatiquement exclu du concours.
- Phase de sélection par l'organisateur : **25 août 2026**
- Un jury composé de 3 membres issus des équipes de Devenir Eleveur examinera l'ensemble des photographies reçues et **présélectionnera 10 photographies pour chaque type d'élevage laitier et allaitant**. Les photos seront sélectionnées sur leur originalité, leur réponse au thème notamment en s'appuyant sur le texte transmis avec la photo, leur qualité technique et leur qualité artistique. Le jury est souverain, aucun recours ne pourra être formulé quant au choix des photos lauréates.

Phase de vote du public : du 27 août 2026 au 10 septembre 2026 à 12h

- Le votant trouvera sur les comptes Facebook ou Instagram de Devenir Eleveur les 10 photographies présélectionnées pour les élevages laitiers et les 10 photographies présélectionnées pour les élevages allaitants. Il votera pour sa (ses) photographie(s) favorite(s) en cliquant sur « J'aime / J'adore », sur lesdites photographies.
- La sélection du gagnant se fera le **11 septembre** par le jury du concours parmi les 3 photos ayant recueillies le plus grand nombre de votes (soit le plus grand nombre de « J'aime / J'adore ») pour chaque type d'élevage (laitier et allaitant).

Clôture des votes : 10 septembre 2026 à 12h.

- Le 10 septembre à 12h, les votes sur la page Facebook et le compte Instagram Devenir Eleveur ne seront plus pris en compte.

Annnonce du gagnant en deux temps :

- Les photographies gagnantes seront annoncées lors du :
 - o SPACE le 16 septembre 2026 pour la catégorie élevage laitier
 - o Sommet de l'élevage le 8 octobre 2026 pour la catégorie élevage allaitant
- Elles seront affichées dans un post lors de l'annonce des 2 gagnants :
 - o « Elevage laitier : Gagnant concours photos – Envoie ton cliché, raconte ton métier » le 16 septembre
 - o « Elevage allaitant : Gagnant concours photos – Envoie ton cliché, raconte ton métier » le 8 octobre 2026.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook ou Instagram.

La phase de vote du public se déroulant sur Facebook et Instagram, en aucun cas Facebook et Instagram ne sauraient être tenus responsables en cas de litige lié au jeu.

Désignation du gagnant

- Les gagnants seront les participants dont la photographie aura été sélectionnée par le jury parmi les 3 photos ayant recueillies le plus grand nombre de votes (soit le plus grand nombre de « J'aime / J'adore ») dans la catégorie élevage laitier et élevage allaitant.
- Les gagnants seront contactés par message privé dans les 48h suivant l'annonce au SPACE et Sommet de l'élevage, leur confirmant leur gain, le lot énoncé dans le paragraphe Prix des lauréats et les modalités pour en bénéficier. Tous gagnants ne donnant pas de réponse dans un délai d'un mois à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera conservé par Devenir Eleveur.
- Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leur nom et prénom pour la publication des résultats pour une durée indéterminée, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Prix des lauréats

Les gagnants seront récompensés par **un an d'abonnement format numérique à un magazine**

du groupe **REUSSIR** (Pâtre, La chèvre, Réussir Bovins Viande ou Réussir Lait).

Obligation, autorisation, cession des droits et utilisation des photographies

Chaque participant en partageant sa (ou ses) photo(s) s'engage à être l'auteur de la (les) photographie(s) transmise(s) et du texte qui l'accompagne dans le cadre de la participation au présent concours et/ou détenir tous les droits de propriété intellectuelle sur celle(s)-ci.

De même, il s'engage à détenir une autorisation écrite dans le cas où la (ou les) photo(s) envoyée(s) pourrai(en)t mettre en cause le droit à l'image d'une ou plusieurs personnes.

Le participant tiendra à disposition de Devenir Eleveur toutes les autorisations écrites nécessairement obtenues.

Devenir Eleveur ne serait être tenu pour responsable du non-respect de ces deux points.

En participant au concours, les photographes participants :

- Autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms (liés au crédit photo) pour les opérations en lien avec le concours (site internet, réseaux sociaux, etc.). Il est également prévu que le nom et le prénom de l'auteur seront incrustés dans la photo.
- Acceptent que leur(s) photo(s) si elle(s) est / sont retenue(s) dans les 10 présélectionnées soi(en)t reproduite(s) et utilisée(s) par Devenir Eleveur sur leurs supports de communication, pour leurs sites Internet et les réseaux sociaux notamment Facebook, Instagram, ... et lors d'événements liés à l'élevage.

Les participants acceptent d'être recontactés par message privée ou par mail dans le cadre du concours, si nécessaire, pour des demandes d'informations complémentaires concernant leur participation et le cas échéant pour l'organisation de la remise de leur prix.

Responsabilité

Devenir Eleveur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de leurs volontés ou si les circonstances l'exigent et sans justification, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié, annulé ou interrompu.

Devenir Eleveur ne saurait être tenu responsable en cas d'interruption des communications internet ou d'altération des participations (communication réseau, interruption du réseau, etc.).

Protection des données personnelles

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs.

Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Les participants peuvent faire valoir leur droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant par courriel à : devenir.eleveur@gmail.com

Dépôt règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, le non-respect de ces dispositions entraînera l'exclusion du participant.

Le règlement peut être consulté sur le site <https://devenir-eleveur.com> et sera envoyé à toute personne qui en fera la demande à : devenir.eleveur@gmail.com

Autorisation d'exploitation du droit à l'image d'une personne

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Demeurant,

Adresse :

Code postal et Ville :

Né(e) le : à

Nationalité :

Agissant en mon nom personnel,

Autorise Devenir Eleveur à utiliser mon image ;

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Devenir Eleveur à reproduire, exploiter et communiquer au public mon image fixée dans le cadre de la photographie pour le Concours photo « *Envoie ton cliché, raconte ton métier* » qui a lieu du 1^{er} juillet au 6 septembre 2026.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées **directement et exclusivement** par Devenir Eleveur, dans le cadre de la promotion du concours et document de communication en lien avec l'élevage et le métier d'éleveur, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

Sur **tous les supports matériels et immatériels**, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : *support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, supports numériques connus et inconnus à ce jour, tout support audiovisuel, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.), médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques), supports de communication interne, supports promotionnels...*

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à :

Le :

Signature

Convention de cession de droits

D'une part,
Entre :
Devenir Eleveur
Maison Nationale des Eleveurs
149 rue de Bercy
75595 PARIS CEDEX 12
Ci-après dénommé «Devenir Eleveur»

Et :
Nom :
Prénom :
En sa qualité de photographe
Demeurant :
.....
Ci-après dénommé(e) « le Cédant »
D'autre part,

Le Cédant s'engage à fournir à Devenir Eleveur une (ou deux) photographie(s) dont les caractéristiques techniques sont les suivantes :

- **Support numérique en jpg ou png**
- **Prises dans le cadre** du Concours photo « *Envoie ton cliché, raconte ton métier* » qui a lieu du 1^{er} juillet au 6 septembre 2026.

Le Cédant s'engage à **céder à Devenir Eleveur leurs droits sur les photos envoyées, dans le cadre de la promotion du concours et document de communication en lien avec l'élevage et le métier d'éleveur**, pour la France et tous les territoires, pour une durée de trois ans à compter de la signature de la présente, renouvelable par tacite reconduction.

Les droits cédés sont constitués de la **totalité des droits de reproduction et de représentation** de la photographie précitée et plus précisément :

- Le droit d'utilisation directe et exclusivement par Devenir Eleveur, dans le cadre de la promotion du concours et de documents de communication en lien avec l'élevage et le métier d'éleveur ;
- Le droit d'utiliser, de présenter et d'exposer les photographies pour les besoins de communication de Devenir Eleveur, sur des supports en lien avec l'élevage et le métier d'éleveur.

Par ailleurs, le Cédant s'engage à fournir à Devenir Eleveur toutes les informations devant paraître au crédit photographique étant précisé qu'en cas d'erreur ou d'omission la responsabilité de Devenir Eleveur ne pourra être recherchée, notamment au titre du non-respect du droit au nom du photographe :

- **Mentions à porter au crédit photographique** :
.....

Enfin, la remise de la photographie à Devenir Eleveur implique de la part du Cédant la souscription des garanties suivantes :

- La garantie que la photographie cédée ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois en vigueur et plus particulièrement les lois relatives à la contrefaçon et au droit à l'image ;
- D'une façon générale, la garantie contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques, qui porteraient atteinte à la jouissance paisible des droits que le Cédant cède par les présentes à Devenir Eleveur.

Fait à

Le.....

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »